



Département du MORBIHAN

2025/19/12/19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 19 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq à vingt heures trente, le dix-neuf décembre, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, également convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Etaient présents : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, LE ROUX Véronique, NÉDÉLEC Rémi, JANNY Patrick, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, POUAPON Marie-Laure, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, GOUJARD Laurine, LE NAOUR Roger, LE GOFF Jeannine, BOUËDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, PERON Matthieu, PHILIPPE Jean-Luc formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s) : BOCQUILLON Maud, PERON Alan, COUGARD Christelle, LE GRAND Mickaël, LE GRAND Hicham, LE COROLLER Marie-Ange, BAUDET Philippe, TROALEN Anne, PICARDA Styren.

Procuration(s) : BOCQUILLON Maud à HENRY Catherine, PERON Alan à BOURLÈS Christophe, COUGARD Christelle à POUAPON Marie-Laure, LE GRAND Mickaël à DUFLEIT Anthony, LE GRAND Hicham à LE NAOUR Roger, LE COROLLER Marie-Ange à LE ROUX Véronique, BAUDET Philippe à JANNY Patrick, TROALEN Anne à ULLIAC Morgane, PICARDA Styren à BOUËDEC Jean-Michel.

Au moyen d'un vote à main levée, par 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION », Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 25/11/2025
Convocation affichée le : 10/12/2025

Nombre de Conseillers :

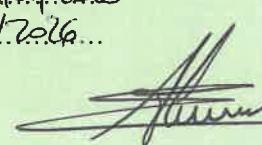
En exercice : 27

Présents : 18

Procuration (s) : 9

Reçu en Préfecture de VANNES le 14/01/2026
Publié ou notifié le 16/01/2026
Certifié exécutoire le 16/01/2026
A GOURIN, le 16/01/2026...

Le Maire,
Hervé LE FLOC'H



19- RÉAGEMENTEMENT ÎLOT CINÉMA / AUTORISATION DE DÉPÔT D'UN PERMIS DE DÉMOLIR DU BIEN SITUÉ SUR LA PARCELLE AT637

Dans le cadre de l'étude du réagementement de l'îlot cinéma réalisé par le groupement d'études SEM BREIZH, Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de déposer un permis de démolir pour le bien situé sur la parcelle cadastrée section AT n° 637 (ancien clubhouse de football).

Il sollicitera l'autorisation du conseil municipal pour déposer le permis de démolir au nom et pour le compte de la commune et de signer et déposer tous documents nécessaires à l'autorisation d'urbanisme.



Envoyé en préfecture le 14/01/2026
Reçu en préfecture le 14/01/2026
Publié le
ID : 056-215600669-20251219-D2025191219-DE

Département du MORBIHAN

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré au moyen d'un vote à main levée et à l'**UNANIMITÉ**,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son adjoint en cas d'empêchement, à déposer un permis de démolir pour le bien situé sur la parcelle cadastrée section AT n° 637 (ancien clubhouse de football) et de signer et déposer tous documents nécessaires à l'autorisation d'urbanisme.

A Gourin, le 19 décembre 2025
Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Hervé LE FLOC'H.



La secrétaire de séance,

Catherine HENRY.